

le Mexique et le Venezuela (à l'instar de nombreux pays du Moyen-Orient) de financer leurs importations. En dépit de ces mauvaises conditions, le déclin des exportations canadiennes a ralenti — les ventes à Cuba, au Brésil et à la Colombie ont même augmenté — et la tendance à la baisse des importations a été renversée (sauf dans le cas du Venezuela, qui a exporté moins de pétrole au Canada). En 1983, les biens manufacturés ont représenté environ 55 p. 100 des 2,8 milliards d'exportations que nous avons réalisées dans la région.

En ce qui concerne les produits de base, nous avons consolidé en 1983 nos secteurs traditionnellement forts, enregistrant des hausses appréciables dans les secteurs des résineux de construction, du pétrole brut, du matériel de télécommunication, ainsi que des voitures, camions, châssis et pièces d'automobiles. Globalement, ces produits ont représenté plus du tiers de nos exportations. Pour ce qui est du marché américain, nos meneurs ont été le pétrole, le gaz naturel et les produits assimilés; le papier journal, la pâte de bois et les résineux de construction; et les camions, automobiles et pièces d'automobiles. Dans le cas de la CEE, nos principales exportations ont été, toujours dans le secteur des produits de base, le blé, la pâte de bois, le papier journal et divers métaux et minerais. Au Japon, nous avons surtout exporté du charbon, du bois de construction, des minerais et des céréales. Dans le secteur du pétrole brut, nos importations ont continué de chuter alors que nos exportations augmentaient; il en est résulté un surplus commercial. La reprise des dépenses de consommation a stimulé le relèvement des importations dans les secteurs de l'automobile et des biens de consommation; une reprise semblable aux États-Unis a fait de ces mêmes secteurs les meneurs de la croissance globale de nos exportations; les exportations de produits entièrement manufacturés se sont accrues de 16,5 p. 100, chiffre sensiblement supérieur à la moyenne générale de 9,6 p. 100. Les produits finis et les demi-produits ont constitué ensemble plus de 70 p. 100 des exportations canadiennes. Le recul que le Canada avait enregistré au chapitre des échanges internationaux en 1982 a été pour l'essentiel enravé en 1983; le mouvement à la baisse a d'ailleurs été renversé dans certains de nos grands marchés des pays développés et en voie de développement. Il reste encore à rétablir notre part du marché auprès d'autres clients importants et à exploiter les occasions qui se présentent chez de nouveaux partenaires commerciaux, notamment ceux de la bordure du Pacifique.

Évolution de la politique commerciale

En 1983, le ministère a diffusé un document de travail, intitulé « La politique commerciale du Canada pour les années 1980 », appuyé par un document d'information ayant pour titre « Une étude de la politique commerciale canadienne ». Ces documents marquaient l'aboutissement d'un grand effort pour définir la nature, les objectifs et l'ordre de priorité de la politique commerciale du Canada pour les années 1980. Ils mettaient en valeur la primauté que le Canada donne à l'idée d'un solide rendement de son commerce international et exposaient les principes de base d'une politique commerciale à prendre en compte dans le processus décisionnel. Lorsqu'il a annoncé les résultats de l'étude, le ministre du Commerce extérieur a souligné cinq points : l'importance cruciale

du commerce extérieur pour la croissance économique et la création d'emplois au Canada; le lien entre la compétitivité du Canada et sa capacité d'améliorer son rendement commercial; la volonté du gouvernement fédéral de collaborer avec les producteurs canadiens et les provinces pour dépister et exploiter de nouveaux marchés extérieurs, ainsi que pour élargir les débouchés actuels; l'importance capitale que revêt pour le Canada un système commercial et financier multilatéral efficace; la priorité que le gouvernement entend accorder à la bonne gestion de ses relations commerciales et économiques avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis, et sa décision de peser les avantages et les inconvénients d'accords limités de libre-échange avec ces pays dans des secteurs précis.

L'étude a notamment fait ressortir que le système commercial ouvert reste, dans la pratique, l'option la plus bénéfique aux producteurs et consommateurs canadiens et celle qui peut le mieux contribuer à l'amélioration de leur niveau de vie. Par conséquent, le Canada a continué de participer activement aux initiatives destinées à protéger et à renforcer le système de commerce multilatéral. Le Canada a pris une part active à la mise en œuvre du programme de travail convenu à la réunion ministérielle de 1982 du GATT, qu'il a d'ailleurs présidée. Les sujets abordés portaient, entre autres choses, sur le commerce des produits agricoles, l'élaboration d'un accord international sur les mesures de sauvegarde (par exemple les contingents à l'importation imposés à titre exceptionnel), le commerce des produits dérivés de ressources naturelles, ainsi que de secteurs nouveaux comme le commerce des services. Le Canada a également appuyé l'initiative du Japon qui, en novembre 1983, a proposé d'accélérer les préparatifs en vue d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales. Le Canada a participé à la discussion de questions commerciales à la réunion ministérielle de l'OCDE en mai 1983 et au sommet de Williamsburg en juin 1983. De plus, il a participé aux rencontres périodiques des ministres du Commerce des États-Unis, de la CEE, du Japon et du Canada (rencontres de la Quadrilatérale) où ont été discutées des questions ressortissant au commerce international. Le ministre d'État au Commerce extérieur a présidé deux réunions de la Quadrilatérale, l'une à la Maison du Canada à Londres en juillet et l'autre à Ottawa en septembre. Il a aussi pris part à un certain nombre de réunions informelles des ministres du Commerce, y compris une réunion organisée par le Trade Policy Research Centre de Londres en juillet et une réunion spéciale organisée par le Forum européen de management à Lausanne en novembre afin de discuter de problèmes commerciaux.

Le Canada a été actif au sein du GATT au cours de l'année; plus particulièrement, il a participé à l'élaboration du programme de travail lors de la réunion ministérielle du GATT en novembre 1982. Les travaux menés dans le cadre des divers accords issus du « Tokyo Round » ont également progressé; les parties se sont entendues sur un élargissement de l'Accord relatif au commerce des aéronefs civils, ainsi que sur l'amorce de négociations pour améliorer et étendre la couverture de l'Accord relatif aux marchés publics. Quant au règlement des différends, le rapport du groupe spécial établi à la demande des États-Unis pour étudier certaines pratiques relevant de la *Loi sur l'examen de l'investissement étranger* a été adopté par le conseil du GATT. De plus, à la demande du Canada, un groupe spécial a été formé pour enquêter sur